

Repenser enfin la ville autour du végétal !

La Municipalité n'a eu depuis 10 ans aucune stratégie volontariste en matière de gestion de notre patrimoine arboré !

Nous n'avons pas vu de projets de voiries intégrant significativement de nouveaux arbres, hormis sur le secteur Amiot où pourtant de beaux arbres vont être bientôt abattus !

Il en est ainsi du boulevard Leclerc !

De même sur le parking rénové d'Anterexpo exposé aux fortes chaleurs : pas un seul arbre !

Exit le bel arbre de Judée sacrifié vers le Centre Albert Camus. Et ce sera aussi bientôt le sort de la quarantaine de platanes au Pont-des-Chèvres.

Vont-ils eux aussi être abusivement considérés comme malades pour justifier leur abattage comme cela avait été fait avenue Maginot ?...

Le soudain emballement médiatique du Maire et de son Adjointe sur ce sujet témoigne du malaise avec un bilan négatif que ne masqueront pas des approches tronquées.

L'arbre structure le paysage, améliore la qualité de vie, et répond à des fonctions essentielles : captation des particules fines, fixation du gaz à effet de serre, baisse de l'effet d'îlot de chaleur urbaine. Il fait de plus efficacement office de barrière sonore et visuelle.

Dans ce contexte, la responsabilité des élus est de transmettre aux générations futures un patrimoine végétal de qualité, support indispensable de la biodiversité. Il est temps d'avoir une véritable ambition sincère pour redonner de l'oxygène à notre ville en la repensant vraiment autour du végétal.

Pour le groupe Bourg Oxygène (Union de la Droite et du Centre), Pierre LURIN, Président, Laurence PERRIN-DUFOUR, Jacques FRENEAT, Pauline FROPIER, Fabien MARECHAL, Georges RAVAT, Éric DUCLOS
Contact : bourgoxygene@gmail.com

Arrêtons ce cirque !

Je crois qu'il est temps de lancer le débat à Bourg-en-Bresse : oui ou non doit-on continuer d'accepter et de cautionner la maltraitance animale ? Partons d'un constat simple : les zoos ont pris conscience du bien-être animal ces dernières années en faisant des efforts considérables pour améliorer leur habitat et leur surface de vie ; il suffit de se rendre au parc des oiseaux ou au parc de la Tête d'or pour s'en rendre compte ! De plus, ils participent à des programmes de sauvegarde des espèces. Les cirques eux n'ont pas évolué pour des raisons techniques que tout le monde peut comprendre ; est-ce de la maltraitance que d'enfermer à vie dans une cage-camion des lions, des tigres, des éléphants et autres grands animaux sauvages ? La réponse est oui, évidemment ! Il suffit de voir leurs gestes répétitifs pour s'en rendre compte. Beaucoup de pays ont déjà interdit les cirques avec animaux : Chypre, Grèce, Malte

et Bolivie (tout animal) ; Autriche, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Slovénie, Colombie, Costa Rica, Salvador, Panama, Paraguay, Pérou, Singapour, Israël et Mexique ; aucun animal sauvage en Belgique, Bulgarie et aux Pays-Bas. Interdictions locales en Irlande, Norvège, Espagne, Royaume-Uni, États-Unis, Canada, Argentine, Brésil, Chili et Australie ! 65 maires de France ont déjà pris cette décision ! Notre ville qui se targue d'être écologique, qui défend les abeilles ne peut ignorer ce mouvement mondial ! Courage, M. le Maire, ne rien faire au niveau municipal, c'est rester bloqué au temps des montreurs d'ours, c'est fermer les yeux sur un univers de souffrance.

Jérôme Buisson, Conseiller municipal de groupe minoritaire Front National

Contact Mairie

MAIRIE DE BOURG-EN-BRESSE
 Place de l'Hôtel de Ville - BP 90419
 01012 Bourg-en-Bresse Cedex
 04 74 45 71 99
 mairie@bourgennes.fr
 www.bourgennes.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi
8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h
 Ouverture du service Population à 9 h le lundi.
 Permanences le samedi matin de 9 h à 12 h pour :
 - l'accueil,
 - le service Population (cartes d'identité/passeports, état civil, élections),
 - le service Action éducative (inscriptions scolaires, calcul des tarifs et chargement des comptes famille...).

BOURG PARC AUTO

04 74 45 72 43
 bourgparc-auto@bourgennes.fr

RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

04 74 24 49 49, regieeaux@bourgennes.fr

POLICE MUNICIPALE

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - 04 74 42 45 00

SERVICES DÉCENTRALISÉS DE LA MAIRIE

Ils assurent les prestations suivantes : délivrance de carte nationale d'identité, de passeport, inscription sur les listes électorales, inscriptions scolaires, attribution et approvisionnement de la carte de restauration scolaire, carnets de tickets de bus, cartes de pêche et de baignade pour Bouvent, recensement militaire, etc.

Pôle d'animation et de services **Amédée Mercier**

57, avenue Amédée Mercier - 04 74 42 46 90
 Ouverture au public :
 - lundi : 9 h 30-12 h et 13 h 30-17 h
 - mardi au vendredi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h

Maison de quartier des Vennes **11, rue la Fontaine - 04 74 42 46 20**

Ouverture au public :
 - lundi : 9 h 30-12 h et 13 h 30-17 h
 - mardi et jeudi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h
 - vendredi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-16 h 30

Centre social Terre en Couleurs **Quartier Terre des Fleurs**

6, rue des Lilas - 04 74 21 17 17
 Ouverture au public :
 - mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30



La mairie à votre écoute...
 sur son numéro vert :
0 800 00 10 53
 Laissez vos messages
 sur le répertoire.